



POLITIQUE DE LA VILLE : LES QUARTIERS PRIORITAIRES D'ALLONNES

Allonnes est une ville de la Sarthe et de la région Pays de la Loire. Il y a 50 ans, Allonnes fut la première commune à accueillir une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP), ce qui était à l'époque un gage de modernité. En 10 ans, la commune de 1 500 habitants a vu sa population multipliée par 5,3. La ZUP, regroupant les deux quartiers prioritaires de Chaoué et Perrières classés en priorité 1 a connu des périodes de réhabilitation, de démolition et de reconstruction entre 1989 et 2004. Ces deux quartiers qui abritent environ 70% des habitants de la ville concentrent des situations difficiles (chômage, ménages monoparentaux précaires, ménages isolés, etc.). A noter que 85% du territoire d'Allonnes est classé en zone urbaine sensible (ZUS).

ZUS Chaoué-Perrières (priorité 1)

Chaoué

- Prédominance des familles de 4 personnes et plus (62%)

- Ce quartier compte 68,9 % des ménages isolés (personnes seules - 420)
- Forte représentativité des adolescents de 13 ans et plus, et des jeunes adultes
- Taux de chômage : 32%

Perrières

- Prédominance des familles de moins de 4 personnes (plus de 70%)
- Ce quartier compte 75% des ménages monoparentaux (293)
- Forte représentativité des jeunes de 12 ans et moins (53.4 %)
- Taux de chômage : 36 %

Le parc de la ZUS est composé de 2/3 de logements sociaux.

Les jeunes de 18 à 26 ans constituent la majorité de la population à Chaoué - Perrières (43 %) ; ils sont également les plus concernés par le chômage.

Ces deux sites présentent deux caractéristiques bien marquées : un chômage de longue durée et un taux supérieur à la moyenne nationale.

On note à Allonnes une forte proportion d'employés (33%) et d'ouvriers (47%).

4 actifs sur 10 ne possèdent aucun diplôme.

Plus d'un salarié sur cinq n'est pas titulaire d'un CDI.

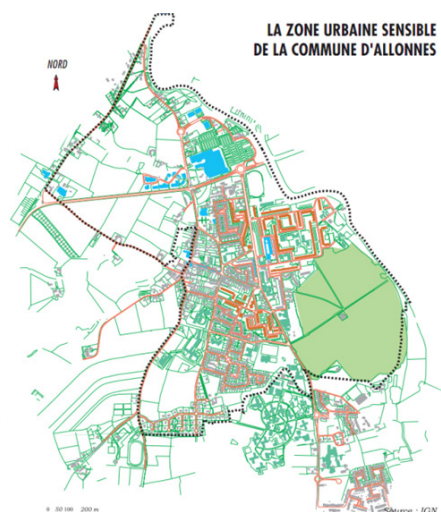
Ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le plus concernés par un emploi précaire.

Les habitants de ces quartiers sont peu mobiles.

LÉGENDE pour la géographie prioritaire

Zone urbaine sensible : zone caractérisée par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi.

Quartier de priorité 1 : quartier dans lequel une intervention massive et coordonnée de l'ensemble des moyens est absolument indispensable.



Informations générales en 2008

Population : 11 442 (2006) 11 122 (2008)

Indicateurs clés des communes,
source Insee 2006

Superficie : 1 807 ha dont 130 ha (7%) sur 1 ZUS

Part des ménages de 6 personnes et plus : 2.6 %

Part des HLM parmi les résidences principales :
46.2%

Taux de chômage : 18%

Taux d'activité des 25-65 ans : 71.8%

PETITE HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE D'ALLONNES

Histoire

Allonnes fait partie des 20 villes les plus pauvres de France, avec un taux de chômage de plus de 30% dans la ZUS. La ville a initié sa Politique de la Ville avec Villes et Banlieue en 1989 puis avec le Développement Social des Quartiers. Ce fut l'une des premières communes à mettre en place un programme de renouvellement urbain à la fin des années 1990. Cette place de précurseur s'explique par l'importance de la ZUS dans la ville (70% des habitants d'Allonnes). La Politique de la Ville n'est alors pas tellement distincte de la Politique de la municipalité dans son ensemble. La Ville d'Allonnes signe un Contrat urbain de cohésion sociale à l'échelle de l'agglomération mancelle en 2007.

1962 à 1975 : implantation de la ZUP Chaoué/Perrières

1983 : création de la Zone d'Education Prioritaire

1989 à 1993 : convention du Développement Social des Quartiers (DSQ) dans les quartiers Chaoué et Perrières

1994 à 1999 : Contrat de Ville de l'agglomération mancelle

1996 : classement de la géographie prioritaire du Contrat de Ville selon le pacte de relance (Zone de Redynamisation urbaine)

2000 : la ville s'inscrit dans une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) 2000 à 2006 : Contrat de Ville de l'agglomération mancelle

2007 : signature du Projet de Rénovation Urbaine (PRU)

2007 à 2012 : signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de l'agglomération mancelle

Le contrat urbain de cohésion sociale Le Mans / Allonnes / Coulaines / Arnage 2007-2009

Comité de pilotage : le Préfet de la Sarthe, le Président du Conseil Général, les Maires des communes du Mans, d'Allonnes, d'Arnage et de Coulaines, le Président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cellule interservices départementale (CID) : les représentants de chaque service de l'Etat concerné par le contrat, le Secrétaire général de la préfecture.

Groupe opérationnel : techniciens et représentants des membres du comité de pilotage, animé par la Direction Départementale de l'Équipement.

La MOUS d'Allonnes assure, sous la responsabilité du Maire, la mise en œuvre du contrat à l'échelle de la ville.

Les dispositifs :

Programme de Rénovation Urbaine, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, Contrat Educatif Local, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Contrat Temps Libre, Programme de Réussite Educative, Atelier Santé Ville, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

L'organisation de la Politique de la Ville

L'organisation de la prise en charge de la Politique de la Ville a changé en 2011. Le Service Développement Social Urbain (DSU), qui est géré par la Directrice Générale des Services, a une équipe de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui se compose depuis mai 2011 d'un agent de développement et d'une secrétaire.

Les priorités de la Politique de la Ville portent sur l'amélioration du cadre de vie et de l'urbanisme des quartiers prioritaires (désenclavement et ouverture sur le reste de la ville) et sur l'amélioration du mieux-vivre ensemble d'une population en situation de précarité et en voie de paupérisation accrue.

Les dispositifs : Le Programme de Rénovation Urbaine est un axe fort de cette politique, avec 5 actions actuellement en cours. Pour répondre aux priorités portées par la Politique de la Ville des dispositifs ont été mis en place tels que le PRU (2007), le dispositif de Réussite Educative (2008), une programmation de projets qui répondent aux problématiques du territoire et qui s'inscrivent dans les thématiques prioritaires du CUCS, le soutien aux acteurs de la vie associative et la création de diverses instances favorisant la participation des habitants.

Les partenaires : Sarthe Habitat (unique bailleur social), plus de 150 associations (sportives, culturelles, vie sociale), la CAF, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Enjeux prioritaires

- Densité des professionnels de santé
- Attractivité de la ville
Arrêter la fuite en avant de la baisse de la population
- Emploi et formation

Les moyens de la Politique de la Ville :

Même si le CUCS est intégré dans l'agglomération du Mans, Allonnes dispose de sa propre enveloppe.

LA PARTICIPATION DES HABITANTS

Aujourd'hui, la volonté de développer une démocratie participative est réellement présente dans la politique d'Allonnes. Le nouveau Directeur de la Communication intègre ainsi ce volet dans sa mission.

Un Conseil des sages est créé qui est une instance consultative, de concertation, de proposition et de réflexion d'un ensemble de personnes retraitées qui a pour but de faire connaître les besoins des habitants.



Le Comité des jeunes d'Allonnes (CJA) regroupe une dizaine de jeunes qui portent des projets au niveau politique.

Il existe un **Comité Consultatif Rénovation Urbaine** qui réunit un ensemble d'habitants.

Depuis longtemps, des **visites de quartier** par les élus ont lieu au moins une fois tous les deux mois. A cette occasion, les habitants peuvent faire part de leurs interrogations, remarques ou critiques

concernant la voirie, le stationnement, les écoles, le cadre de vie en général, etc.

Tous les mardis, un stand de la commune se tient sur le marché afin de prendre les doléances de la population. Un processus de retour aux habitants est mis en place afin de leur apporter des réponses nominatives dans un délai de deux mois.

Mais ces initiatives ne sont que les prémices d'une réelle mise en place de la démocratie participative en 2012 qui débute par l'accueil du Forum national de la démocratie participative.

LES DÉMARCHES D'OBSERVATION ET D'ÉVALUATION

Observation

La Ville d'Allonnes travaille à la construction d'un **observatoire statistique** qui recueille et consolide les données des partenaires et des opérateurs clés du terrain (hors associations et habitants). Une convention a été signée avec la CPAM, la CAF, Sarthe Habitat et la Direction Départementale de Sécurité Publique et finalisée avec le Mans Métropole.



L'objectif est d'avoir à terme un observatoire statistique communal actualisé tous les ans grâce aux données des partenaires. Cet observatoire donnera lieu à l'édition d'un atlas annuel qui restituera les observations. Il permet à la commune de s'affranchir des périmètres d'études traditionnels (IRIS de l'INSEE) qui occultent les particularismes que l'on peut rencontrer sur chaque territoire. L'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance du territoire à une échelle

plus fine (celle des deux quartiers de la ZUS). Par exemple, Sarthe Habitat utilise 4 niveaux de périmètre pour ses données : le hall, l'immeuble, la rue et le quartier. L'observation se focalise essentiellement sur du quantitatif, et les données servent d'appui à une analyse thématique approfondie.

En interne, un employé dédie 20% de son temps à l'observatoire. Si sa construction prend du temps au démar-

rage, par la suite la transmission et la consolidation des données seront automatisées. L'essentiel de l'investissement porte sur du matériel et du logiciel car les données et dispositifs d'observation existent déjà.

La construction de l'observatoire de la Ville d'Allonnes permettra de montrer le bien-fondé de la démarche d'observation au niveau local, et de l'inscrire ensuite dans l'observatoire du Mans Métropole. A terme, l'objectif

est de contribuer au niveau national à l'échange et la comparaison de données sur les ZUS entre communes de même taille (actuellement 40 communes partagent ce projet).

Les réunions plénières annuelles permettent de réunir les partenaires et de faire part des analyses statistiques. Hormis les données sensibles (minimas sociaux, surpeuplement des logements, taux de chômage, etc.) et la partie cartographie réservées aux opérateurs, les données basiques (démographie, typologie, espaces verts, situations des commerces, établissements scolaires...) seront diffusées au public via un site internet qui ouvrira en 2012.

Observation qualitative

L'observation plus qualitative se concrétise par la mise en place de 3 ou 4 enquêtes annuelles sur des thématiques précises, comme l'accessibilité des femmes au sport ou la fréquentation des services jeunesse par les jeunes de 12-18 ans.

Evaluation

Un comité de suivi s'est constitué pour proposer des indicateurs thématiques nécessaires à l'évaluation du CUCS. Des analyses thématiques doivent être engagées par le comité de suivi ou par des cabinets experts.

Il est prévu de réaliser chaque année un rapport synthétique, présenté au comité de pilotage, à partir des tableaux de bord, analyses thématiques et bilan des interventions financières. Cet outil doit permettre de déterminer les ajustements à apporter aux programmes d'actions.

LES INDICATEURS DE LA DÉMARCHE D'OBSERVATION

ECONOMIE

fiscalité, taux de chômage, niveau de diplôme, analyse financière des entreprises

HABITAT

destination des logements et des constructions neuves autorisés, données sur le logement et les occupations

SANTÉ

critères de discrimination (au-delà de la moyenne nationale)

ECOLE

données de l'Education Nationale

SÉCURITÉ

Données sur les actes de délinquance et d'incivilité

VIE CITOYENNE

nombre d'heures de services publics municipaux par habitants, nombre d'agents titulaire, nombre de m² de commerces en ZUS et hors ZUS

TRANSPORTS

données de la SETRAM

DÉMOGRAPHIE

données communales et intercommunales, part des ménages, composition

des ménages, nombres d'allocataires CAF, nombres de naissances et de décès



UNE ACTION PHARE : LE LIEU D'ACCUEIL ET D'ECOUTE L'ESCALE

Une étude sur la santé des habitants

En 2006, une étude a été menée en partenariat avec la CAF et la CPAM sur la santé psychologique des habitants des quartiers prioritaires. Cette étude est partie de constats faits par la commission santé, organisée par le service Développement Social Urbain de la ville, rassemblant tous les acteurs sociaux intervenant sur Allonnes. Les partenaires et notamment les travailleurs sociaux, avaient mis en évidence qu'ils étaient confrontés à la souffrance et au mal-être d'un grand nombre de personnes qu'ils accompagnaient. Cette souffrance se traduit par des comportements d'isolement (lien social absent ou peu visible), des difficultés à se mobiliser, des comportements d'échec, des conduites à risques, des conduites addictives, des violences contre soi-même. Cette souffrance et ses symptômes constituent des freins majeurs à l'insertion et rendent le travail social difficile. Elle ne relève pas du champ classique de la pathologie et s'exprime d'ailleurs en dehors des lieux traditionnels de la santé mentale. Elle nécessite ainsi une approche globale. Les partenaires locaux ont fait remonter le besoin d'écoute et d'expression de leurs usagers :

- Un temps prolongé d'écoute
- Une écoute globale de la personne et non une écoute orientée

Le lieu écoute santé

Suite aux résultats de cette étude, les élus de la Ville d'Allonnes en lien avec les partenaires locaux se sont engagés dans la mise en œuvre du lieu écoute-santé qui a ouvert ses portes en septembre 2008.

Par la mise en place de ce dispositif, la Ville d'Allonnes tente à la fois de

répondre aux besoins des habitants en souffrance psychologique ainsi qu'aux besoins et attentes des acteurs sociaux locaux en contact avec cette population.

Les principes

Les principes : confidentialité, anonymat, gratuité, démarche volontaire de la personne, considération de la personne dans sa globalité, valorisation et mobilisation des ressources et potentiels de l'individu. Il s'agit de favoriser la mise en œuvre d'une démarche participative et communautaire, et de conserver l'image d'un lieu non institutionnel : structure démedicalisée et déprofessionnalisée.

Le cadre institutionnel

La mise en place du lieu écoute-santé s'inscrit dans le cadre de la Politique de la Ville. Elle doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité. La promotion de la santé est l'une des orientations du CUCS.

CONTACTS

Thomas LOUCHE - Responsable de l'observatoire
Mairie de Allonnes

Hôtel de Ville - rue Charles Gounod - 72 700 ALLONNES
Téléphone 02 43 83 42 01

mairie@ville-allonnes.fr - www.allonnes.fr

**RésO Villes - Centre de ressources politique de la ville
Bretagne Pays de la Loire**

23 rue des Renards - 44300 Nantes
Téléphone 02 40 58 02 03 - Télécopie 02 40 58 03 32
resovilles@resovilles.com - www.resovilles.com

POUR EN SAVOIR PLUS

Des ressources documentaires sur la ville d'Allonnes (convention cadre CUCS, conventions de l'Opération de Renouvellement Urbain (ORU)...) sont disponibles au centre de ressources et/ou sur le site de RésO Villes : www.resovilles.com

